

Bilan du contrôle fiscal 2022 : 10,6 Md€ encaissés !



© 2023 Les Echos Publishing

Chaque année, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) publie son rapport d'activité. C'est chose faite pour 2022. Ce rapport indique, notamment, que la lutte contre la fraude fiscale reste à un niveau quasi-équivalent à celui de l'an passé puisque ce sont 10,6 Md€ qui ont été encaissés par l'État en 2022 suite aux contrôles fiscaux, contre 10,7 Md€ en 2021. Sachant que 14,6 Md€ de redressements ont été notifiés aux particuliers et aux entreprises en 2022 et que 3 Md€ de crédits d'impôt et taxes n'ont pas été remboursés, soit un total d'impôt éludé de 17,6 Md€ (15,6 Md€ en 2021).

À noter : comme l'an dernier, les redressements ont concerné principalement l'impôt sur les sociétés (3,4 Md€) et la TVA (2,1 Md€).

En pratique, le nombre de contrôles fiscaux est toujours à la hausse, avec 122 552 contrôles sur pièces (c'est-à-dire à distance) des professionnels et 138 391 contrôles sur pièces des demandes de remboursement de crédits de TVA. Toutes procédures confondues, un peu plus de 321 400 contrôles fiscaux ont été menés auprès des professionnels en 2022, contre 288 850 en 2021.

Ces résultats sont notamment le fruit du recours au « data mining », procédé qui permet de mieux cibler les contrôles fiscaux. Encore une fois en progression, plus de 52 % de la programmation du contrôle fiscal des entreprises a été réalisée grâce à cette technologie en 2022 (44 % en 2021 et 32 % en 2020), donc au-dessus de l'objectif affiché de 50 %.

www.economie.gouv.fr, rapport d'activité 2022 de la DGFIP

© 2023 Les Echos Publishing